

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES DEPARTEMENTS
DU GERS, DU LOT-ET-GARONNE ET DU TARN-ET-GARONNE
AU SEIN DE LA COMMISSION INTERDEPARTEMENTALE
CHARGEE DE REPARTIR LES SOMMES AFFECTEES AU
FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

CENTRALE ELECTRO-NUCLEAIRE DE GOLFECH

A.D. n° 2008-1592

Le Président du Conseil Général
du Tarn-et-Garonne,
Le Président du Conseil Général
du Gers,
Le Président du Conseil Général
du Lot-et-Garonne,

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux ;

VU la loi n° 75-678 du 29 juillet 1975 instituant le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle ;

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le décret n° 88-988 du 17 octobre 1988 relatif au Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle ;

VU l'article 1648 A du Code Général des Impôts ;

VU la délibération du Conseil Général du Tarn-et-Garonne du 25 mars 2008 portant désignation des élus locaux du Département de Tarn-et-Garonne appelés à siéger au sein de la Commission Interdépartementale ;

VU les délibérations des Conseils Généraux du Lot-et-Garonne et du Gers du 20 mars 2008 portant désignation des élus locaux des Départements du Lot-et-Garonne et du Gers appelés à siéger au sein de la Commission Interdépartementale ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E N T :

Article 1^{er} : La liste des représentants des départements du Gers, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne appelés à siéger au sein de la Commission Interdépartementale s'établit comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DEPARTEMENT DU GERS	
<ul style="list-style-type: none"> - COURTES Georges - GENDRE Bernard - DUPOUY Philippe - PAUL Gérard - SORBADERE Alain - COCHET André - COMBEDOUZON Pierre 	<ul style="list-style-type: none"> - BIEMOURET Gisèle - MONTAUGE Franck - DAUBRIAC René - MARCET Gérard - LASSERRE Pierre - DE MONTESQUIOU Aymeri - BEZERRA Gérard
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE	
<ul style="list-style-type: none"> - BATAILLE Christian - ESTEBAN Michel - JALET François - SALLES Marie-France - BOUEILH Marc - FONGARO Gilbert - DRAPE Jean-Michel 	<ul style="list-style-type: none"> - SAINT MARTIN Guy - DREUIL Jean - BORIE Daniel - FERULLO Christian - GENESTOU Bernard - MERLY Alain - DREUX Bernadette
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE	
<ul style="list-style-type: none"> - BAYLET Jean-Michel - ROGER Denis - EMPOCIELLO Guy-Michel - GARRIGUES Roland - GUILLAMAT Pierre - DAGEN Bernard - ASTRUC Christian 	<ul style="list-style-type: none"> - MOIGNARD Jacques - MASSIP Raymond - GARRIGUES Francis - ASTOUL Etienne - ROSET Jacques - GUIRBAL Odé - ANDRIEU Hervé

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département du Gers, Monsieur le Directeur Général des Services du Département du Lot-et-Garonne et Monsieur le Directeur Général des Services du Département du Tarn-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général des trois départements.

Fait à Agen,
le 4 août 2008

Le Président,

Fait à Auch,
le 4 août 2008

Le Président,

Fait à Montauban,
le 4 août 2008

Le Président,

*
* *